

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 2 décembre 2015

Le comité stratégique s'est réuni le 2 décembre 2015, de 14 h 41 à 17 h 37, sous la présidence de M. Jean-Benoît DUJOL. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique, point d'actualité ;
- bilan du 14 juillet 2015 ;
- premier bilan de la campagne 2015 et présentation des études menées pour mieux connaître les comportements et aspirations des jeunes, des volontaires et des organismes d'accueil ;
- point d'étape sur le développement du service civique à l'international ;
- échange et adoption d'une proposition d'orientations stratégiques 2016 pour le conseil d'administration.

<p>Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique, point d'actualité</p>
--

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique et excusé son retard, le président annonce la naissance d'un petit Ange PAOLETTI et indique que la mère et l'enfant se portent très bien. Au nom des membres du comité stratégique, il lui fera part de leurs meilleurs sentiments.

Dans l'intervalle, Louis JACQUART a été nommé directeur par intérim et assume ses nouvelles fonctions avec beaucoup de courage et d'abnégation.

Le président souhaite ensuite la bienvenue, à l'occasion de sa première participation, à Sylvie HUBAC qui indique que le président de la République lui a confié, début novembre, en raison des circonstances particulières qui prévalent en ce moment à l'Agence, d'une mission d'appui et d'accompagnement à l'équipe très valeureuse et vaillante que M. JACQUART dirige en l'absence de Mme PAOLETTI.

Le président de la République a souhaité que, par sa présence, se manifeste l'importance qu'il attache à la réalisation d'un service civique universel à l'horizon 2017. Il sait combien tous les réseaux que les membres du comité représentent et qui sont les plus grands porteurs de ce magnifique projet, sont essentiels à sa mobilisation et à son déploiement.

Mme HUBAC veillera, dans la mesure du possible, à faciliter la mobilisation des différents acteurs et se tient à la disposition de chacun.

Sa présence à ce comité, auquel elle est très heureuse de participer, lui permettra de mieux mesurer ce qui reste à faire et ce qui a été fait, les difficultés éventuelles et les problématiques auxquelles les acteurs sont confrontés. A ce titre, Mme HUBAC espère que ce comité sera aussi fructueux que les précédents et marquera une étape nouvelle dans l'avancement de ce beau projet.

Le président remercie Mme HUBAC et met ensuite aux voix les minutes du comité stratégique du 17 septembre 2015. Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.

Bilan du 14 juillet 2015

Suite à la présentation de Mme DHENNIN, M. GANGNEUX, en service civique depuis juin aux Enfants du Canal et volontaire ayant participé aux cérémonies du 14 juillet, indique qu'il se retrouve à peu près dans les chiffres que Mme DHENNIN a présentés sur la satisfaction. Cette semaine a été une bonne expérience pour tout le monde et n'a soulevé quasiment aucune critique.

De ces sept jours, M. GANGNEUX retient :

- un sentiment de très grande fierté que tous les volontaires ont partagé,
- une expérience unique pour tous,
- le sentiment de participer à un moment important à travers la mise à l'honneur de la Résistance et le port des coussins brodés au nom des unités et des communes ayant fait preuve d'héroïsme au cours de la Libération,
- la rencontre de François HOLLANDE et la présence de Manuel VALLS,
- la discussion avec un résistant,
- la présence permanente des militaires lors des activités, lors de la ballade en bateau-mouche par exemple,
- la visite du musée d'Orsay, ouvert spécialement à cette occasion et uniquement pour les volontaires,
- la grande émotion que tous ont ressentie, outre le stress le jour J, et qu'ils n'oublieront pas lorsque les parachutistes ont atterri à leurs côtés,
- la fanfare derrière le général,
- le très bon accueil qui leur a été réservé et l'ambiance très bonne que tous ont partagée.

Cette semaine était parfaite.

Il est ensuite procédé à la projection de l'épisode de la série « L'instant S » dédié au 14 juillet.

Premier bilan de la campagne 2015 et présentation des études menées pour mieux connaître les comportements et aspirations des jeunes, des volontaires et des organismes d'accueil
--

Premier bilan de la campagne 2015

En introduction, M. JACQUART rappelle que la cible était de 70 000 volontaires en 2015. 14 000 jeunes étaient déjà en contrat de service civique au 1^{er} janvier. Il convenait donc d'atteindre 56 000 nouvelles entrées en 2015, ce qui impliquait d'agréer 70 000 missions. A titre de comparaison, un peu plus de 25 000 postes avaient été attribués en 2014.

Bien que les données ne soient pas stabilisées, il ressort qu'environ 52 000 postes, dont 14 000 au titre des grands programmes ministériels, ont été attribués au 1^{er} décembre. La marche a donc été franchie. D'après les estimations, 55 à 60 000 jeunes auront fait un service civique en 2015.

Mme LEPASTIER présente ensuite un point d'étape sur les axes de développement du service civique :

- mobilisation des réseaux associatifs aux plans national et territorial,
- mobilisation interministérielle par le comité de pilotage,
- mobilisation des préfets de région par le président de la République.

Suite à ce premier bilan de la campagne 2015, M. CAZADE soulève la question du partage d'expertise au niveau territorial dans le cadre du développement des grands programmes ministériels. Très souvent, le chef d'établissement ou autre se retrouve tout seul, alors que plusieurs experts du service civique en termes de pratique existent sur son territoire et dont il n'a pas connaissance. Plusieurs organismes d'accueil dont Unis-Cité, que M. CAZADE représente, ont ces mêmes échos.

M. CAZADE souligne que dans le cadre des grands programmes ministériels, la quasi-totalité des établissements ou organismes publics découvre le service civique au niveau opérationnel. Bien que de nombreux ateliers d'accompagnement ont été mis en place par l'Agence et que certains ministères ont su structurer l'appui, le chef d'établissement qui, sur le terrain, est confronté à des questions très concrètes comme le fait de ne pas trouver de jeunes, envoie des appels à l'aide envers les organismes d'accueil. Au-delà du fait que cela est normal dans une première phase, il conviendrait d'aborder la question des partenariats et des dynamiques, notamment territoriales, non pas en silo, mais par une expertise partagée des bonnes pratiques. Aujourd'hui, cela se fait en partie par la pratique, souvent en alerte et un peu trop tard.

Le président rappelle que l'Agence s'appuie non seulement sur la communauté du service civique pour faire diffuser ce qui constitue les trois grands principes de ce programme, mais aussi sur les bonnes pratiques d'un accueil de volontaire réussi. En conséquence, elle se doit de progresser sur sa capacité à fournir les outils nécessaires aux différents acteurs au niveau national et à les faire descendre. L'Agence a souhaité orienter une partie substantielle du développement sur l'entrée de nouveaux organismes d'accueil dans le programme. Encore faut-il que cela se passe dans les meilleures conditions. Le président remercie les associations de répondre à l'alerte et suggère que l'Agence anticipe ce sujet pour les prochaines cohortes de volontaires.

Afin de répondre à l'insistance très appuyée que les structures d'accueil ressentent depuis septembre sur la déclinaison des partenariats à l'échelle locale, Mme GRIMBELLE propose de mettre autour de la table les services déconcentrés, les représentants des collectivités, les représentants associatifs, y compris les missions locales. Cela permettrait de partager sur une diversité non seulement des conditions d'accueil, mais également des conditions d'accompagnement des tuteurs ainsi que la façon dont eux-mêmes envisagent l'accueil pour qu'il soit de qualité. Il semble à Mme GRIMBELLE que le développement du service civique progresse sur les territoires où cette dynamique partenariale existe. Ce message national pourrait être envoyé à chaque acteur à travers les différents réseaux.

Le président en convient, il faudrait un « comité stratégique » local du service civique, idée qui est fréquemment évoquée, comme le souligne Mme HUBAC et que M. LESTERLIN défend souvent.

Pour M. LESTERLIN, peu importe les mots, chacun a sa façon de l'exprimer. Néanmoins, il est évident que l'on arrive à un seuil qu'il faut franchir et où il est nécessaire de trouver les solutions d'appropriation du service civique non seulement par ceux qui le vivent, les jeunes qui le font ou qui l'ont fait, mais également par ceux qui le gèrent. Ce partenariat est véritablement indispensable.

Il est temps de mettre autour de la table tous les acteurs qui sont utiles et qui ont des choses à dire, directeurs d'établissements sanitaires ou scolaires, présidents ou directeurs d'association, directeurs de missions locales et autres, jeunes en service civique, de les réunir régulièrement, d'institutionnaliser ce partenariat.

Evidemment, M. LESTERLIN sait que certains directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, selon l'ancienne appellation - au moins, celle-ci est compréhensible - et préfets de région ont mis en place ce partenariat, mais plus ou moins. Cela doit devenir la règle et ce n'est pas parce que M. LESTERLIN est un parlementaire qu'il est obsédé de la règle. Il ne s'agit pas de l'écrire, car ce n'est pas ainsi que l'on est sûr qu'elle est respectée, mais de faire passer le message que c'est ainsi qu'il faut faire, et ce, dans la proximité.

M. LESTERLIN avait pris l'exemple, parce qu'il connaît bien cette forme d'organisation de l'Etat, de le faire déjà autour de chaque représentant de l'Etat, le sous-préfet, sous l'autorité du préfet, en coordination étroite avec le directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations. Il faut arrêter de dire que cela est nécessaire et ne pas le faire. Il faut l'institutionnaliser et aller porter la bonne parole. Tous ces acteurs ont de nombreuses idées. Il faut qu'ils « sortent leurs tripes » et fassent partager leur capacité d'initiative et d'imagination à l'ensemble même si tout le monde ne sera pas d'accord. De toute façon, chacun est dans le service civique, à savoir dans une forme non militaire du service national dont le pilotage ne peut être que d'Etat - le jour où il ne sera plus d'Etat, ce ne sera plus un service civique. Le temps est venu de le faire et de s'en donner les moyens.

Cela n'est évidemment pas une critique de ceux qui le font déjà, mais cela se fait trop irrégulièrement et trop à l'intuition. Les fonctionnaires, les militants associatifs, les chefs d'établissement, les jeunes eux-mêmes, le directeur de la mission locale, avec le sous-préfet ou son représentant, doivent se rencontrer régulièrement. C'est ainsi qu'il faut s'organiser et il faut le faire savoir.

Si le service civique monte en charge quantitativement, il faudra animer cette dynamique, organiser des week-ends, des rencontres, des débats et autres. C'est ce qui fera vivre le service civique. Maintenant, cela doit véritablement devenir un objectif stratégique. Peu importe la façon dont on le formule.

M. JACQUART indique que l'un des points majeurs dans la réflexion de l'Agence par rapport aux réseaux est d'insister sur la territorialisation des orientations stratégiques et leur reprise au niveau local. Cela existe déjà en partie, mais il faudra peut-être réinsister. Une instruction sera envoyée en janvier à destination des réseaux dans laquelle l'Agence pourra insister à nouveau sur ces points et préciser la nécessité d'animer le dispositif sur le territoire à travers la mise en place d'une dynamique locale.

Pour M. CLIVIO, cette instance ne doit pas être, comme il a pu l'observer, même si cela est normal en matière de lancement, une simple forme de reporting des services de l'Etat auprès de leur préfet. Cela doit être un lieu d'échange et de partage.

Cela doit être également un lieu qui évite le développement différencié entre les associations qui travaillent à la coconstruction et les services, soit déconcentrés de l'Etat soit des collectivités territoriales, qui conduiraient leurs activités dans leur coin. C'est bien une nécessité pour chacun de poursuivre ensemble la construction du service civique et son développement.

Il conviendra également d'inscrire cette démarche dans la durée car construire ensemble demande du temps. Il faudra sans doute plusieurs mois, peut-être un ou deux ans, afin que les acteurs arrivent véritablement à travailler ensemble et que la fonction d'une forme de comité stratégique territorial que le président a évoquée soit mise en place.

Afin d'éviter toute confusion de compréhension, M. LESTERLIN précise qu'il ne s'agit pas de créer des comités stratégiques territoriaux. Il existe un comité stratégique pour le service civique français, cela suffit largement. Il s'agit de mettre en place des instances de concertation ayant un caractère, non pas d'exécution, mais de conseil, sous l'autorité exécutive de l'Etat et de ceux qui bénéficient d'un agrément, afin de fournir, entre autres, les éléments de la formation civique et citoyenne, le tutorat, les conditions d'accueil des jeunes en cas de mobilité.

Il ne faut pas refaire le monde au niveau de chaque territoire comme la presse s'en est fait l'écho. A ce sujet, M. LESTERLIN indique qu'il est absolument contre un service civique régional, fût-ce formulé par un de ses amis. Cela est hors de question. Le service civique est national. Son cadre juridique est dans le code du service national qui est une loi de la République. En revanche, M. LESTERLIN serait ravi que des régions, et *a fortiori* la plus grande, s'impliquent dans l'animation régionale du service civique.

De nombreuses initiatives ont déjà été lancées par plusieurs régions, peut-être plus petites ou plus dynamiques que d'autres en la matière. Il faut que toutes les collectivités territoriales s'impliquent car il est vrai que certains éléments d'animation, de coordination, de rencontre, de débat, de réflexion doivent être au niveau régional et que d'autres doivent être à un niveau plus local. Cela n'est pas grave, la parole est libre.

Cela étant, il n'existe qu'un service national. Ce service national ne comprend qu'un service non militaire qui s'appelle « le service civique » et qui fait l'objet du Titre Ier bis. Eventuellement peuvent s'y agréger d'autres formes du service national qui ne s'appellent pas « service civique » et dont M. LESTERLIN souhaiterait qu'elles soient incorporées afin qu'il y ait une politique concertée de reconnaissance de l'engagement citoyen, quelles qu'en soient les formes. Il faut maintenant arrêter de parler de la gouvernance de proximité et partenariale sous le pilotage de l'Etat et la mettre en place.

Présentation des études menées pour mieux connaître les comportements et aspirations des jeunes, des volontaires et des organismes d'accueil

En introduction, M. JACQUART indique que l'Agence a conduit en octobre des études auprès :

- des jeunes français de 16 à 25 ans,
- des volontaires,
- des organismes agréés, et
- des utilisateurs du site Internet.

Les objectifs de ces études étaient :

- d'accroître la connaissance des publics qui gravitent autour du service civique (profils et comportements des jeunes et des organismes),
- d'évaluer l'adéquation entre les offres de missions développées et disponibles et les attentes des jeunes,
- d'affiner les orientations stratégiques et opérationnelles pour répondre aux objectifs des jeunes engagés en 2016.

Mme DHENNIN présente ensuite la méthodologie appliquée et ajoute que les résultats sont extrêmement positifs. IFOP et MEDIAPOST ont été très impressionnés de l'affinité et de l'adhésion des différents publics qui ont participé au sondage - plus de 90 % ont répondu aux enquêtes – ainsi que de la satisfaction et de la perception qu'ils peuvent avoir du service civique.

Mme ABIB présente l'étude IFOP, qui s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans, et ses principaux enseignements, puis les deux enquêtes MEDIAPOST et les analyses qui en découlent.

Enfin, Mme DHENNIN indique qu'outre la valorisation et la communication de leurs résultats fin 2015, ces études constitueront une base d'information clé sur les cibles du service civique pour établir les plans de communication et d'actions 2016.

Le président ajoute que le support de présentation sera envoyé aux membres du comité.

Mme RENAUDIN aimerait savoir si le taux de jeunes inscrits dans Elisa en 2014 et ayant un niveau inférieur au bac (30 %) traduit une vraie progression, élément qui est recherché depuis un certain temps et dont chacun pourrait se féliciter, ou s'il a été appliqué une méthodologie différente aux données mesurées dans ces études.

Par ailleurs, Mme RENAUDIN note, dans les personnes qui fréquentent le site, une légère surreprésentation des jeunes en zones rurales. Cela reflète un intérêt certain, mais qui a du mal à se transcrire dans les faits. Mme RENAUDIN aimerait savoir si l'Agence dispose de données sur la fréquentation du site par les jeunes des quartiers populaires.

Mme DHENNIN répond que la période d'analyse sur laquelle les études ont été réalisées ne correspond pas à une année calendaire. Ces données ne peuvent donc pas être comparées aux éléments mentionnés dans le rapport d'activité 2014. La période concernée va du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

M. JACQUART complète en indiquant que l'objectif à travers ces études était d'avoir une image des publics qui étaient intéressés par le service civique et, en conséquence, qui s'inscrivaient sur le site. Tous ne deviennent pas volontaires, ce qui entraîne un biais que l'on peut constater, par exemple sur les jeunes en zones rurales ou les jeunes très peu qualifiés. Une réflexion doit être menée sur cette question de la transformation. A ce titre, l'Agence s'appuiera sur ces études, très riches, pour construire son plan d'actions 2016 et attaquer ces différents sujets dans le cadre des orientations stratégiques.

Mme ABIB précise que le profil des volontaires correspond à celui qui avait été communiqué en 2014, à l'exception de certaines tranches qui n'avaient pu être suivies et qui apparaissent aujourd'hui.

Mme BUSSON s'interroge sur le taux de réponses positives (15 %) et sa signification. Elle ne comprend pas le décalage entre le nombre de candidatures envoyées et le nombre de réponses positives. En général, Mme BUSSON envoie une réponse positive à une dizaine de candidats, même si tous ne seront pas accueillis puisqu'un seul poste est à pourvoir.

Par ailleurs, le taux de projets sans candidature (11 %) l'interpelle. A la fois peu et beaucoup, il serait utile d'analyser les projets que représente ce résultat. Concernent-ils des lieux particuliers ou des endroits où personne ne candidate, comme cela arrive dans certains lieux, notamment ruraux, un peu ou très isolés, ou est-ce lié au type de projet ?

M. JACQUART partage l'interrogation de Mme BUSSON, mais observe que 11 % est un résultat très positif car il montre une adéquation globale entre l'offre et la demande des missions proposées. Cela étant, l'Agence mènera une analyse de ces missions qui constituent un de ses sujets d'attention. A noter, toutefois, que ce résultat ne concerne que les projets proposés sur le site. Les missions peuvent donc être pourvues par d'autres canaux, notamment en zones rurales.

M. SOUDJAY, ancien volontaire d'Unis-Cité, est agréablement surpris par les résultats de la première étude sur la connaissance du service civique par les jeunes en général. Cependant, il convient de nuancer ce que disent ces très bons chiffres. En effet, sans remettre en cause ni l'étude ni sa véracité, M. SOUDJAY souligne que quand il parle du service civique aux jeunes qu'il connaît, ils ne savent pas la plupart du temps ce que c'est et le regardent avec des gros yeux.

Le président en convient. Il faut savoir relativiser ces résultats qui, néanmoins, sont très élevés sur la notoriété et la satisfaction. Plus de 50 % se déclarent très satisfaits. Cela peut être souligné. Nonobstant, ces éléments seront réexploités et permettront de pointer quelques axes de progrès qui viendront nourrir le programme de travail de l'Agence.

Mme BUYIKANA, ancienne volontaire d'Unis-Cité, soulève les questions de la modularité du financement du service civique en fonction des publics et du reste à charge (106 euros), énorme pour les associations. En effet, l'accueil d'un volontaire est coûteux et le financement de l'Etat n'est pas suffisant. D'autant que pour l'association, d'autres dépenses s'ajoutent au reste à charge. De plus, une aide plus importante pour les volontaires en situation de handicap et les volontaires en dessous du baccalauréat permettrait d'accroître la mixité au sein la communauté des jeunes en service civique.

Le président prend note de la proposition qui pourra être débattue lors d'un comité stratégique. La question de la modularité en fonction du profil du volontaire peut être posée. Elle est légitime, à tout le moins pour le président. Néanmoins, il ne peut laisser dire que le reste à charge est énorme. Celui-ci a fait l'objet de diverses comparaisons avec d'autres dispositifs de soutien ou d'appui à l'embauche ou à l'accueil de jeunes, distincts du service civique. Ce montant supporte la comparaison à ces restes à charge, y compris lorsqu'on pousse les taux d'aide des contrats aidés à des niveaux très importants. Cela étant, ce reste à charge existe. Le financement du service civique a été conçu ainsi et de manière délibérée.

Point d'étape sur le développement du service civique à l'international

En ouverture de ce propos sur l'international, M. GODFRAIN rappelle que cela fait longtemps que la préoccupation internationale est au cœur des pouvoirs publics, pour les jeunes et sous la forme du volontariat. Malheureusement, l'actualité montre que cette préoccupation est plus forte que jamais. Qu'il s'agisse de Tunis, Bamako ou Beyrouth, la réponse est immédiate et porte sur le fond. Tous les commentateurs de l'actualité, qu'elle soit nationale ou internationale, insistent sur la nécessaire communication entre les jeunes, entre les jeunes et les moins jeunes, ainsi que sur le fait que l'ouverture des sociétés doit se faire sur cette catégorie d'âge. Cette réponse va tout à fait dans sens de ce que doivent faire les acteurs du service civique.

En outre, le volontariat à l'international n'est pas uniquement Nord-Sud. Sous la force des événements, la plate-forme France Volontaires a inauguré la dimension Sud-Nord. A ce titre, M. GODFRAIN remercie les associations présentes dont certaines ont contribué au développement du Sud-Nord, qui connaît un grand succès, contredisant le scepticisme dont tout le monde faisait preuve au début. En réalité, ce modèle d'échange se révèle bénéfique à la fois pour le Sud et le Nord. Il conviendra donc de persévérer dans cette voie, avec l'accord de tous.

Comme pour le service civique, il est temps, après un certain nombre d'années, de tirer un bilan de cette initiative qu'a lancée la plate-forme, née dans des circonstances certes difficiles, l'Arche de Zoé, mais beaucoup moins dramatiques qu'aujourd'hui.

M. GODFRAIN n'a jamais senti autour de la table, quels que soient les acteurs présents, d'anicroche, de graves difficultés, de conflits, de heurts. Il s'est dégagé une idée de l'intérêt général. L'idée que ces jeunes rentrent complètement transformés, cette ouverture aux autres, parfois à des milliers de kilomètres, et au monde est une opportunité formidable pour M. GODFRAIN qui a été volontaire alors qu'il était mineur – la majorité était un peu plus tard qu'aujourd'hui. Cette expérience se traduit pour ces jeunes à travers un regard sur le monde qui est complètement différent et positif. De la même manière, les pays dans lesquels ces jeunes se rendent les regardent avec plus que de l'amitié, mais de l'affection. Les témoignages, à leur retour, que France Volontaires reçoit des populations auprès desquelles ils ont travaillé et auxquelles ils ont apporté ce qu'ils espéraient être le meilleur d'eux-mêmes, sont extraordinaires.

Comme M. LESTERLIN l'a souligné, l'Etat est présent et compte particulièrement dans le cadre du volontariat à l'international, notamment le ministère des Affaires étrangères. D'une certaine façon, ces jeunes représentent la France dans ces pays. C'est, en tout cas, la traduction qui est faite de leur présence. Cela est d'autant plus important qu'il existe des régions d'Afrique où il n'y a plus un seul Français. Cela est le cas à Bobo-Dioulasso, ce dont M. LESTERLIN, qui

rentre du Burkina Faso, peut témoigner. Heureusement, les volontaires internationaux sont présents. D'ailleurs, dès qu'ils repartent, la fête est triste et chacun espère que d'autres viendront.

Il est très bien que le volontariat à l'international soit dans ce dispositif et que l'articulation entre France Volontaires, l'Agence et tous les partenaires soit bonne. Néanmoins, il faut trouver comment élargir ce volontariat à d'autres partenaires et imaginer ce qu'il sera dans cinq ou dix ans. Sans doute sera-t-il différent, mais toujours dans le même esprit.

Enfin, M. GODFRAIN remercie l'Agence non seulement de lui avoir donné la parole, mais également d'avoir toujours écouté France Volontaires. Certes, la plate-forme ne s'est jamais beaucoup exprimée, mais à chaque conversation, l'écoute a été très forte. C'est sur cette écoute et cet échange que M. GODFRAIN souhaite le plus insister car c'est de cette écoute et de cet échange que l'on a tiré le meilleur pour améliorer les choses.

M. JACQUART présente un point statistique sur le développement du service civique à l'international (chiffres clés, destinations, thématiques).

Mme BARRES présente ensuite les pistes de développement, d'une part, le renforcement de l'offre de missions et, d'autre part, la poursuite du chantier sur l'accessibilité à travers le projet IVO for All (« Opportunités de volontariat à l'international pour tous »).

Sur la méthode, tout d'abord, et sans formuler de critique, M. LESTERLIN aurait préféré que ces documents, qui ont été préparés au moins la veille, soient transmis aux membres du comité pour qu'ils les lisent. Cela aurait permis d'utiliser le temps de présentation en débat. M. LESTERLIN l'a déjà exprimé à plusieurs reprises, cela serait de bonne méthode.

S'agissant du volontariat à l'international, il est au cœur des préoccupations. Ainsi, le ministère des Affaires étrangères, dont M. LESTERLIN participe au comité de pilotage, est en train de boucler un état des lieux du volontariat à l'international. Cela débouchera sur quelques propositions qui, de l'avis de M. LESTERLIN, ne seront pas assez larges. Il conviendra d'en étudier la faisabilité par rapport aux contraintes budgétaires de l'Agence.

Nonobstant, M. LESTERLIN a l'impression que l'on est encore un peu trop dans le descriptif de l'existant et sur la façon dont on peut l'optimiser, alors que le défi devant lequel chacun se trouve est de multiplier l'existant par quatre. Cela implique, évidemment, d'identifier de nouveaux acteurs et de redéfinir des enjeux. A ce titre, M. LESTERLIN se félicite que l'on découvre enfin que le législateur avait prévu d'utiliser la coopération décentralisée dès le début. Pourtant, personne ne l'a véritablement mobilisée. Les élus, les premiers. Il faut maintenant s'appuyer sur une véritable stratégie afin de faire comprendre à quel point il est intéressant pour une collectivité territoriale d'offrir l'opportunité à ses jeunes ressortissants de contracter un engagement de service civique et de l'exécuter dans le cadre d'une coopération décentralisée avec une collectivité d'un autre pays. Cela ajoute à tous les avantages du service civique la dimension interculturelle, grâce à laquelle le jeune revient avec un capital d'expérience et donc d'insertion, voire d'autonomie, considérablement plus élevé. Il conviendra donc de veiller à articuler cet exercice du ministère des Affaires étrangères avec l'initiative que l'Agence engage aujourd'hui sous la tutelle du ministère de la Jeunesse. Cela étant, M. LESTERLIN sait ô combien la coordination entre des ministères aussi différents que ceux des Affaires étrangères et de la Jeunesse et des Sports est quelquefois un exercice qui demande beaucoup d'efforts.

Sans être trop critique, M. LESTERLIN ajoute que quand on a la chance d'avoir des politiques publiques aussi intelligentes que le service civique, consensuelles, proposées par le gouvernement, décidées par le législateur à l'unanimité, peut-être serait-il plus judicieux, à travers la diplomatie, de faire en sorte que les bonnes politiques publiques de la France qui intéressent et interpellent ses partenaires européens soient adoptées par d'autres plutôt que d'attendre que la Commission européenne, dont M. LESTERLIN, pour avoir travaillé pour elle, connaît très bien le processus d'élaboration des programmes, propose des programmes d'opportunités de volontariat à l'international pour tous (« IVO for All ») et qu'ensuite, la France

soit obligée de prendre un chausse-pied pour s'assurer que ces programmes, dont la conception par des techniciens et des fonctionnaires internationaux ne bénéficie pas forcément de la légitimité que confère l'élaboration de la loi, correspondent à ses propres politiques publiques, ce qui quelquefois l'oblige à transformer ses propres organigrammes publics comme l'Agence en a fait l'expérience récemment.

Hier, M. LESTERLIN a passé une journée fort intéressante à Ouagadougou avec l'ancien directeur régional de la sous-région Afrique subsaharienne de France Volontaires qui est maintenant responsable du programme « Volontariat international de réciprocité ». Cela représente une mine de renseignements sur la volonté d'un certain nombre de pays amis, et ils sont nombreux, comme le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger, le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, la Tunisie. Ils veulent faire ce que la France fait et lui demandent de les aider. Il convient de le faire en concertation afin qu'à travers différentes voies dont la coopération décentralisée, des jeunes français puissent être accueillis dans la solidarité internationale avec ces pays, comme les Volontaires du Progrès à l'époque, France Volontaires maintenant a su le faire de tout temps. Mais cela doit se faire sur ces critères et non plus sur les seuls critères de Campus France, à savoir des critères élitistes, intellectuels, des critères de diplôme, afin de permettre l'accueil des jeunes français doctorants ou en master 2 qui ne trouvent pas leur spécialité dans leur pays. Cela est très important car c'est ainsi que l'on tissera des liens d'amitié durable avec des personnes qui ont vocation naturellement, parce qu'elles sont engagées, à exercer des responsabilités ultérieurement dans leur pays, que ce soit dans la culture, le sport, la politique, le syndicalisme, l'économie ou autre.

La plate-forme France Volontaires a été justement conçue pour regrouper les ONG qui opéraient de façon, quelquefois, séparée dans la solidarité internationale et dans un certain nombre de programmes. Cette mise en cohérence est tout à fait positive car après la mise en cohérence de la loi du 10 mars, M. LESTERLIN a l'impression que l'on repart dans l'éclatement des dispositifs, c'est-à-dire dans leur illisibilité pour les jeunes que cela peut intéresser. Il faut être vigilants à cet égard et remettre en cohérence ce qui doit l'être afin de mettre en place une politique de communication sur les opportunités d'engagement offertes aux jeunes français, qui les rend lisibles, où ils se retrouvent et où ils puissent avoir des choix qui correspondent à leur projet personnel, à leur talent, à leur calendrier personnel et autres.

Il était temps de faire en sorte que la dimension internationale de l'engagement citoyen cesse d'être le parent pauvre de l'engagement citoyen tout court. En effet, si on regarde les chiffres que les inspecteurs généraux de la Jeunesse et des Sports et du ministère des Affaires étrangères ont sortis, ils sont superbes en qualité, mais quantitativement ridicules. Il convient donc, dans l'objectif unanimement partagé, annoncé par le président de la République, de multiplier par quatre l'engagement citoyen en France, de parvenir à ce que l'international occupe toute sa place et qu'à travers cette occupation d'une place méritée pour l'international, tous ensemble engagent une philosophie, une culture de l'accueil en France. La France est un pays dont tout le monde dit qu'il est génial et auquel tout le monde veut ressembler, mais la France ne sait pas accueillir. Il faut inventer de nouvelles modalités d'accueil. M. LESTERLIN sait que certaines associations superbes le font déjà et bien, mais à une échelle qui n'est pas à celle des objectifs assignés.

Avant de quitter la séance, ce dont il s'excuse, M. LESTERLIN indique qu'il encouragera le gouvernement à ne pas s'arrêter à la remise d'un rapport et de quelques préconisations ainsi qu'à son classement tout à fait méthodique sur une étagère pour qu'il y ait véritablement des actions. Ce domaine n'est pas plus coûteux en raison des billets d'avion. Cela est un mythe. Il faut déverrouiller ces blocages. L'international ne coûte pas davantage parce qu'il y a de la distance. Il est plus onéreux parce qu'il implique une préparation, un accompagnement, une organisation. Cela ne sera pas sans doute pas financé entièrement par l'Etat français. C'est la raison pour laquelle il faut concevoir un partenariat avec tous ces pays amis qui aimeraient accueillir, et accueillir bien, les jeunes français afin que la France puisse accueillir, et accueillir bien, les jeunes venant de ces pays, engagés pour des missions d'intérêt général. A cette fin, il faudrait demander à M. CAZENEUVE d'inventer une nouvelle forme de visa et d'éviter que soit versée la somme de 470 euros à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) au

motif qu'un jeune n'entre pas dans les bonnes cases. Cela est ridicule, bloque, énerve et conduit finalement à ce que l'engagement citoyen à l'international ne se développe pas, alors que les solutions sont à portée de main, M. LESTERLIN en est convaincu.

M. BALME présente la dimension internationale du service civique universel dont il convient d'affirmer la place en s'appuyant sur quatre leviers principaux :

1. une mobilisation élargie des partenaires,
2. une meilleure articulation entre les aides à la mobilité et la dimension internationale du service civique,
3. un renforcement de l'accompagnement des parcours d'engagement à l'international,
4. une généralisation du principe de réciprocité,

autour de quatre propositions d'actions :

1. inciter les nouveaux partenaires à travers un appel à projet en 2016 pour favoriser la création de nouveaux projets d'accueil et d'envoi de volontaires en service civique à l'international ;
2. inciter les régions à inclure dans leur politique jeunesse et de mobilité la dimension internationale du service civique par une démarche proactive ;
3. développer une offre de formation pour tous les volontaires réalisant tout ou partie de leur service civique à l'international à travers un dispositif dédié ;
4. développer une stratégie partenariale avec les institutions de volontariat des pays tiers, en confier l'animation à France Volontaires en qualité de membre du GIP.

Mme RENAUDIN soulève la question de la mobilité entrante qu'elle qualifierait de non organisée et qui, pour elle, relève également du devoir d'accueil de la France. Il s'agit de tous les jeunes qui sont déjà en France depuis plusieurs années et qui n'ont pas accès au service civique parce qu'ils n'ont pas le titre de séjour requis. Comme chacun le sait, le cadre de la loi est assez restrictif en la matière. Ce sujet avait déjà été abordé en comité stratégique, mais mérite d'être remis en avant car, depuis la rentrée, les interpellations en direction de l'Agence sont de plus en plus nombreuses, y compris sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, suite à la concertation avec les acteurs de la vie étudiante qui a eu lieu avant l'été sur la vie quotidienne des étudiants, un accord a été trouvé afin que l'ouverture de l'accès aux étudiants internationaux puisse faire partie des propositions que le président de la République a annoncées, le 1^{er} octobre dernier, à destination des étudiants. Pour Mme RENAUDIN, la question ne se restreint pas aux étudiants, mais se pose pour tous les jeunes.

Dans son rapport, François CHEREQUE avait proposé que les volontaires en service civique qui n'ont pas la nationalité française puissent bénéficier d'un accès facilité à la nationalité française.

Ces différents faisceaux qui se croisent montrent qu'il est temps de statuer. Il est vrai qu'il est compliqué d'expliquer à ces jeunes qui ont envie de s'engager qu'ils ne peuvent pas faire un service civique, alors qu'il existe un tel besoin de citoyenneté active.

Il serait tout à fait souhaitable de faire évoluer le cadre de la loi.

Le président répond qu'il n'appartient pas à l'Agence de modifier la loi. Cela étant, cette préoccupation est partagée dans cette enceinte, des deux côtés de la table. Le droit actuel est

restrictif. Nonobstant, les étrangers en situation régulière depuis plus d'un an sous l'empire d'un titre supérieur à un an ont accès au service civique. Cette double condition, l'une d'avoir été en situation régulière pendant un an et l'autre sous l'empire d'un titre de séjour de « longue durée », rend la marche d'escalier assez haute. Néanmoins, certains jeunes gens et jeunes filles dans cette situation arrivent à faire leur service civique. Sans vouloir se faire l'interprète du président de la République, le président souligne qu'une des façons de comprendre le service civique universel est également de s'intéresser à ces jeunes. Pour lui, cela est inscrit à l'agenda de travail de l'administration et du gouvernement. Il doit être possible d'ouvrir cette porte qui n'est qu'entrebâillée.

Mme ANGRAND rappelle que le volontariat franco-allemand, premier partenariat binational à avoir été signé, se décline, entre autres, sur les champs de l'écologie, de la vie associative, de l'éducation populaire, de l'école – cela permet d'assurer un dialogue entre l'éducation formelle et non formelle –, des universités et des collectivités territoriales dans le cadre des jumelages grâce à l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE). Il s'appuie, d'une part, sur la préparation au départ et au retour et, d'autre part, sur la réciprocité.

L'OFAJ a tiré du programme trois enseignements principaux :

1. encourager l'apprentissage interculturel grâce aux jeunes allemands qui viennent en France en direction d'autres jeunes qui ne peuvent ou ne pourront pas partir ou partiront plus tard : cette idée, en germe aujourd'hui, est vraiment très importante ;
2. engager une réflexion sur la durée : le programme de l'OFAJ concerne plusieurs centaines de jeunes français qui partent et de jeunes allemands qui viennent. Même si quelques jeunes, éloignés des programmes de mobilité, bénéficient de ce programme, ce n'est pas la majorité. L'OFAJ rencontre des difficultés à les faire participer. Curieusement, celles-ci ne sont pas liées à la langue, mais à la durée. En effet, partir un an fait peur à ces jeunes peu mobiles ;
3. nuancer un peu la mobilité européenne dont la dimension citoyenne est différente de celle d'une mobilité internationale qui, parfois, est plus orientée sur l'aide au développement ou la solidarité, par exemple : cet enjeu européen est important, en particulier dans le contexte actuel où certaines valeurs sont remises en cause.

Bien que la volonté de multiplier par quatre le nombre de volontaires ait été évoquée, M. CRESPEL observe qu'en réalité, les chiffres ont chuté. Au 15 novembre, le taux est passé de 2,7 à 2,2 % sur un volume très faible de volontaires partis à l'étranger (587). Cela ne prend donc pas le bon chemin.

Cela étant, les axes proposés dans le cadre du projet IVO for All et par France Volontaires sont intéressants. Il faut, cependant, revenir à des réalités économiques. IVO for All est une expérimentation bénéficiant de financements spécifiques importants. Elle nécessite de la part des associations du temps et de l'énergie. On est donc assez loin des réalités économiques. Que se passera-t-il après IVO for All et le départ de ces 100 volontaires ? Aujourd'hui, il existe des financements pour les billets d'avion, la formation, le tutorat et autres. Qu'en sera-t-il demain ? Peut-être faudra-t-il des financements spécifiques à la préparation au départ et à son suivi. Cela a été rappelé depuis le début. Le volontariat de solidarité international permet de faire des formations de qualité et des sessions de relecture au retour. Mais s'ajoute une dimension complémentaire, le tutorat qui, lui aussi, nécessite un financement spécifique. Ce besoin sera d'autant plus prégnant si on est sur un service civique universel ouvert à tous car cela impliquera peut-être la recherche de tuteurs ayant un profil d'éducateur, soit un coût complémentaire.

Un autre axe mériterait d'être regardé car, aujourd'hui, il représente un frein, c'est l'aspect des modalités. Aujourd'hui, on agrée au coup par coup, au point par point, les missions dans un pays avec un partenaire. Peut-être faudrait-il avoir des missions types qui pourraient être dupliquées dans différents pays et qui seraient agréées en amont avec des partenaires vérifiés

et contrôlés. Travailler sur des missions types plutôt que des missions au coup par coup permettrait de gagner beaucoup de temps, tant au niveau de l'étude que de l'agrément des missions. Il faut privilégier cet axe qui permettrait certainement à de nouveaux acteurs, en particulier de l'éducation populaire, d'entrer de manière plus confortable dans ces projets, considérant qu'il existe une vraie réalité économique derrière.

Mme BUSSON souligne l'intérêt des projets mixtes qui se développent dans le cadre de l'expérimentation IVO for All, alors que cela était impossible jusqu'à présent, à savoir une mission qui débute en France, qui se poursuit par un départ à l'étranger, pendant deux à trois mois au minimum dans le cas d'IVO for All, puis un retour en France. Ces projets mixtes offrent un double avantage. D'une part, l'accompagnement dans le parcours de jeunes qui peuvent être plus éloignés d'une démarche de mobilité et d'engagement. D'autre part, le lien qui existe entre un engagement ici et un engagement là-bas dans le cadre d'un projet global. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'une projection à l'étranger, avec une connotation vers les pays du Sud, qui peut être de l'humanitaire ou du développement. Pour plusieurs membres du comité stratégique, cela n'est pas la vocation du service civique, à la différence d'autres dispositifs. Il se fonde sur d'autres bases que chacun connaît à travers le service volontaire européen et le volontariat franco-allemand, ainsi que sur d'autres modalités.

Il conviendrait de promouvoir la construction de projets mettant en avant ce double engagement dans le cadre d'un projet global, quelle que soit la thématique concernée, éducation, développement, environnement ou autre. Ce lien entre « je m'engage ici » et « je m'engage là-bas », grâce auquel l'engagement à l'international n'est pas hors sol, permet de s'adresser à n'importe quel jeune, très ou peu qualifié. Pour Mme BUSSON, cette dimension est très intéressante dans cette expérimentation. D'autant qu'il en existe peu d'exemples. Il serait donc opportun d'exploiter cette expérience et de la généraliser.

Au-delà de l'évaluation de cette expérimentation, qui sera compliquée à mettre en place, et des bonnes pratiques qui pourraient en être tirées, Mme BUSSON retient, comme cela a été indiqué depuis le début, que cela va bien au-delà d'une simple expérience et implique une évolution des politiques publiques, afin de faciliter la participation de jeunes à des projets à l'international, qu'il ne faudrait pas manquer. Il faut certainement que les acteurs du service civique se donnent des modalités afin de faire évoluer le service civique. Cela se traduira non seulement par des moyens pratiques pour les acteurs, mais sans doute également par une évolution de la loi et des modalités dont certaines auraient pu être citées par M. CRESPEL. Ce chantier doit s'inscrire dans le calendrier opérationnel qui a été présenté afin que la réflexion puisse être engagée et permette d'aller vraiment au-delà.

Par rapport à la question de l'accueil en France et la remarque de Mme ANGRAND, il est prouvé, au travers d'actions, à court terme en ce qui concerne le réseau Cotravail qui, depuis des décennies a bâti des partenariats dans le cadre de chantiers internationaux sur des principes de réciprocité et donc d'accueil en France et d'envoi à l'étranger, que ce soit en ou hors Europe, ou d'actions à plus long terme, que l'accueil d'étrangers en France a toujours été un moteur, un levier qui fait comprendre aux jeunes, loin de ces perspectives, que la mobilité est possible. Cela est un autre atout majeur, s'il fallait en ajouter, de l'accueil de volontaires venant de l'étranger. C'est un premier pas vers l'interculturel dont chacun peut comprendre la nécessité. Il se vit aussi ici, il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour le vivre. Cela constitue peut-être une première étape pour le vivre. D'où cette extrême nécessité de trouver de bonnes modalités pour accueillir plus de jeunes qui viennent de l'étranger.

Enfin, le propos de Mme RENAUDIN sur les publics étudiants et la proposition d'élargir l'accès du service civique à d'autres publics a ravivé les souvenirs de Mme BUSSON, la faisant penser aux contrats d'accueil et d'intégration qui s'adressaient aux jeunes migrants ou réfugiés mineurs au moment de leur entrée en France. Ces contrats étaient l'une des modalités du service civil volontaire. Ce dispositif comme une modalité possible d'accueil à moins d'un an de résidence ou avec un titre différent de ceux inscrits dans la loi a été abandonné au moment de la loi sur le service civique. Dans le contexte actuel, cela permettrait de renouer avec un autre public que les publics étudiants. La question est tout à fait légitime. En effet, d'autres jeunes,

dans des situations complètement différentes, résident sur le territoire et sont sans doute amenés à y rester. Le contrat d'accueil et d'intégration, qui existe toujours, pourrait être une des pistes permettant d'affirmer que d'autres étrangers, présents sur le sol français, mériteraient également que l'on s'intéresse à l'ouverture du droit au service civique.

Le président rappelle que la présentation ne visait qu'un point d'étape. Comme chacun l'a constaté, il existe plusieurs initiatives concomitantes comme les réflexions que chacun peut avoir sur la France comme terre d'accueil de volontaires ou la question d'IVO for All, qui est une problématique spécifique, à savoir comment rendre accessible à toutes les populations le service civique à l'international alors que cette expérimentation bénéficie de financements particuliers et dédiés, et dont les conditions de sa généralisation se poseront. En effet, comment généraliser ce « quelque chose » qui aura bénéficié de bonnes fées au-dessus de son berceau ?

A cela s'ajoutent les suites qui seront tirées de l'évaluation des politiques publiques autour du volontariat à l'international qui doit livrer ses conclusions en ce moment. Cette fois encore, la balle est dans le camp de l'administration et du politique pour établir un plan d'actions. Si certaines initiatives sont à la main de l'administration du service civique, d'autres dépendent d'un agenda plus politique. De ce point de vue, le président remercie France Volontaires d'avoir fait ces propositions.

S'agissant d'IVO for All, Mme ROUX note que seuls 15 % des jeunes de la première vague concernaient des jeunes des quartiers politique de la Ville ou DOM-TOM. Il serait intéressant d'analyser les raisons pour lesquelles la cible n'a pas été atteinte, dans la mesure où 80 % des jeunes issus des quartiers politique de la Ville sont des NEETs. Y aura-t-il des actions expresses de communication à destination de ces territoires pour les deuxième et troisième vagues ?

Mme BARRES répond que les jeunes devaient relever d'au moins un des trois critères suivants :

- le niveau de diplôme (jeunes peu ou pas diplômés, de niveau baccalauréat et infra bac),
- la condition économique (boursier ou foyer RSA),
- un lieu de résidence dans un quartier « politique de la Ville » ou en outre-mer.

Etre issu d'un quartier politique de la Ville n'était donc pas obligatoire. Néanmoins, l'Agence a fortement incité les organismes à s'adresser à ces jeunes. Il reste, cependant, du travail à faire via les prescripteurs, les missions locales entre autres, pour toucher ces jeunes.

L'Agence a également sensibilisé les organismes à utiliser le SIG (système d'information géographique) politique de la Ville afin de vérifier que le jeune résidait vraiment dans un quartier politique de la Ville. Il est, en effet, difficile de demander de but en blanc à un jeune, lors d'un entretien, s'il habite dans un quartier « politique de la Ville ».

A cela s'ajoute le nouveau découpage de la carte des quartiers prioritaires.

Enfin, les jeunes ne s'identifient pas toujours par rapport à ce critère.

<p>Echanges et adoption d'une proposition d'orientations stratégiques 2016 pour le conseil d'administration</p>
--

Les orientations stratégiques que le comité stratégique examine aujourd'hui sont le fruit des travaux d'un groupe de travail qui s'est réuni le 18 novembre dernier. Y ont été intégrées les contributions que l'Agence a reçues suite à cette réunion.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité du document précédent, tout en mettant en exergue le développement politique majeur de cette année en matière de service civique, à savoir consacrer la dimension universelle du dispositif.

Après un débat approfondi, il est proposé de modifier le document comme suit :

- **1^{er} axe : Développer l'offre de missions pour mettre en œuvre le service civique universel dans la durée en partenariat avec les organismes d'accueil**

Atteindre l'objectif de 110 000 volontaires en 2016 et 150 000 volontaires en 2017

- revoir la formulation de la première phrase en distinguant les structures d'accueil (collectivités territoriales) et les secteurs d'intervention (secteur hospitalier et médico-social) ;

Conforter le pilotage et l'évaluation du dispositif

- ajouter « Réussir la gouvernance du nouvel opérateur unique, chargé à la fois de la mise en œuvre du service civique et du programme Erasmus+ Jeunesse & Sports » ;
- intégrer la nécessité d'avoir une animation et une gouvernance de proximité, ainsi qu'un pilotage du service civique au plus près des territoires ;
- introduire, au deuxième alinéa, le soutien et la facilitation des démarches d'échange et de mutualisation des organismes d'accueil ;
- mettre en avant l'intérêt de s'appuyer sur la dimension partenariale, socle de la réussite quantitative et qualitative du service civique, en particulier dans le cadre de la gouvernance et du pilotage au niveau local ;

- **2^{ème} axe : Un service civique universel accessible à tous les jeunes**

Susciter les candidatures de jeunes et mieux y répondre : inchangé.

Développer des actions adaptées pour garantir l'accès de tous les jeunes, y compris les plus éloignés, au service civique universel

- mentionner les objectifs chiffrés quand ils existent, en particulier l'objectif de 30 % de jeunes de niveaux V et VI, cité dans l'indicateur de performance publique ;
- rappeler que le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, où seuls comptent les savoir-être et la motivation ;

- **3^{ème} axe : Un service civique de qualité pour une expérience d'engagement reconnue et valorisée**

Une expérience d'engagement citoyen de qualité

- conserver « Mieux articuler le service civique avec les autres possibilités d'engagement bénévoles et volontaires » et supprimer l'énumération entre parenthèses ;
- faire apparaître la nécessité de veiller, en amont, à la qualité des missions et à leur intérêt pour les jeunes ;

Une expérience mieux reconnue et valorisée : inchangé.

Plusieurs préoccupations ou questions ont été formulées au cours du débat.

Mme VANNEROY soulève la question, essentielle, de l'évaluation dans un contexte de montée en charge très puissante du nombre de missions. Il est indiqué dans les orientations stratégiques 2016 qu'il est envisagé de rénover la procédure du contrôle des missions de service civique. L'Agence a-t-elle déjà des pistes de travail et de quelle manière les structures d'accueil qui, de temps en temps, sont témoins de certaines licences, seront-elles associées à cette réflexion ?

M. JACQUART répond que la rénovation du programme de contrôle a déjà fait l'objet d'une présentation en comité stratégique.. Le contrôle doit, en effet, être adapté à la montée en charge, avec l'objectif de . maintenir la qualité. Un programme de contrôle simplifié est donc mis en place progressivement par l'Agence, avec les organismes d'accueil, les ministères et l'Agence de services et de paiement (ASP), chargée de gérer le paiement des volontaires.

Par rapport à l'interrogation de Mme ANGRAND sur l'ouverture à de nouveaux financements, M. JACQUART indique que ce chantier se poursuit. L'Agence recherche des partenariats dans le cadre du mécénat ou avec des entreprises privées. Ces derniers constituent un axe de développement pour les années à venir.

S'agissant de la formation civique et citoyenne, Mme GUILBERT souligne que la Fédération nationale des sapeurs-pompiers a expérimenté, en Loire-Atlantique, dans le cadre d'un partenariat avec Unis-Cité, une formation qui, au-delà de la formation PSC1, vise à rendre les engagés de service civique acteurs de leur propre sécurité. Ce module de sensibilisation mériterait d'être développé davantage, tous les engagés de service civique n'ayant pas bénéficié de la formation PSC1.

Le président répond que cette proposition sera examinée dans le cadre du plan d'actions. Ce module pourrait être subsidiaire à la formation PSC1, obligatoire pour les jeunes qui sont supposés l'avoir passé au cours de leur scolarité, ce qui n'est pas le cas la plupart du temps. A ce titre, le président regrette que le service civique ne soit pas plus performant alors qu'il est censé remédier à ce constat d'échec ou actualiser les connaissances des jeunes en la matière.

Suite à l'intervention de Mme BUSSON sur la nouvelle organisation de l'Agence au 1^{er} janvier 2016, le président indique que cette évolution majeure fait partie de la réorganisation de l'ensemble du secteur Jeunesse. La DJEPVA se réorganise, l'INJEP évolue et, en conséquence, l'Agence du service civique se rapproche de l'équipe chargée de gérer le programme Erasmus+ Jeunesse & Sports.

Cette réorganisation a pour objectif de créer les conditions les plus favorables pour la montée en charge du service civique et du programme Erasmus+ Jeunesse & Sports. Ces deux programmes, distincts et étanches, seront gérés de façon autonome. Ils participent, néanmoins, à une même communauté de valeurs et d'objectifs et ont une certaine proximité. Le service volontaire européen en est un exemple. Toutefois, il convient de pas perdre de vue qu'il s'agit de faire vivre et de développer deux objets distincts, tout en mettant en place des passerelles quand cela est possible et pertinent.

En termes d'organisation, ce rapprochement n'est pas simple à gérer. L'équipe qui rejoint les rangs de l'Agence est très importante. D'autant qu'il faudra organiser son pilotage en fonction des moyens dont l'Agence disposera.

S'agissant de l'intermédiation, M. CAZADE souligne qu'elle fait partie des outils légaux et opérationnels qui, sans être la réponse à tout ou la réponse à bannir, permet à certaines structures, en particulier aux petites associations, de lever un certain nombre de freins. Il est donc dommage qu'elle ne soit pas mentionnée comme un des leviers possibles, en particulier dans le cadre de la déclinaison locale. En effet, chaque référent local se fait sa propre interprétation de cette question. Il conviendrait de clarifier ce frein.

M. CAZADE propose également de lancer, au moins à titre expérimental, la recherche de soutiens financiers complémentaires à destination d'un tutorat renforcé pour des jeunes qui auraient besoin d'un accompagnement adapté.

Le président retient cette suggestion que l'Agence instruira dans le cadre du plan d'actions.

S'agissant de la nécessaire garantie d'un service civique de droit commun, Mme GRIMBELLE alerte l'Agence sur le comportement de quelques collectivités dont elle a été le témoin, en particulier, de la part d'une métropole, capitale de région, dont la sensibilité est très forte à l'égard des jeunes sans qualification et résidant dans les quartiers prioritaires « politique de la Ville » de son territoire. Cette métropole avait organisé une journée de sélection qui visait à ne retenir, rue par rue, que les jeunes gens habitant des quartiers prioritaires qui n'en avaient pas été avertis. Cette sélection s'est appuyée sur des entretiens individuels et des réunions collectives d'après un plan de la ville, arrivant ainsi, à partir d'une forte volonté politique, à un contresens ou à une dynamique tout à fait discriminante qui n'a pas lieu d'exister dans le service civique.

Le président souscrit à l'idée, moins à sa formulation qu'il conviendra de reprendre. En effet, il ne serait pas souhaitable d'avoir une injonction paradoxale qui exonérerait certains des efforts qui doivent être faits en vue de promouvoir l'accès des jeunes qui sont le plus éloignés, alors que le reproche fait le plus communément à l'Agence est de ne pas toucher majoritairement ces jeunes. L'Agence a donc fait attention, dans les intitulés, à ne pas les stigmatiser ou à ne pas faire de discrimination positive. Il n'en demeure pas moins que le cas, très exceptionnel, que cite Mme GRIMBELLE est anormal. En conséquence, il propose de l'évoquer en aparté.

Le président entend également la réserve d'interprétation que M. VOISIN émet et à laquelle il souscrit, à savoir l'absence d'un paragraphe expliquant que l'atteinte de 110 000 volontaires en 2016 et de 150 000 en 2017 s'inscrit dans la mise en œuvre d'un service civique universel dans la durée, en partenariat avec les organismes d'accueil. L'Agence a préféré s'inscrire dans la continuité et a donc privilégié une forme plus « télégraphique ».

Mme DAYAN rappelle que plusieurs réunions avaient été organisées afin de réfléchir ensemble à la déclinaison opérationnelle de chaque orientation stratégique 2015. Concrètement, les partenariats ont été évoqués à plusieurs reprises. Comment fera-t-on vivre ce sujet ? Qu'envisage l'Agence pour les orientations 2016 ? Sachant que ces réunions peuvent être des leviers très intéressants pour avancer ensemble sur ces orientations. D'autant que l'Agence prévoit la mise en place de plusieurs groupes de travail au sein du comité stratégique.

S'agissant de l'adoption des orientations stratégiques, le président indique qu'un document reprenant les différentes modifications proposées aujourd'hui sera transmis aux membres du comité stratégique afin de recueillir leur avis. Une fois approuvée, cette proposition d'orientations stratégiques 2016 sera examinée par le conseil d'administration lors de la séance du 15 décembre.

En ce qui concerne leur suivi par le comité stratégique, M. JACQUART prend note de la volonté des membres du comité de continuer à faire vivre ces orientations. En conséquence, l'Agence pourra proposer, l'année prochaine, au comité stratégique la création de groupes de travail spécifiques sur certains sujets.

En termes d'organisation, le président annonce qu'un calendrier prévisionnel sera communiqué, début 2016, aux membres du comité stratégique, l'idée étant que le comité se réunisse très régulièrement afin de continuer à alimenter les échanges qui se déroulent au sein de cette instance.

Enfin, M. JACQUART rappelle que, comme il a été évoqué lors de la séance précédente, le groupe de travail Communication a été arrêté. Néanmoins, il paraissait important de poursuivre les échanges de ce groupe et d'associer, autant que possible, les jeunes aux différents sujets liés à la communication. Dans ce cadre, les membres du comité stratégique ont été saisis, en

octobre, d'un groupe de travail en vue de lancer une réflexion sur le renforcement de l'image du service civique et la refonte des supports de communication. A ce titre, M. JACQUART remercie les membres du comité qui se sont mobilisés. Les différentes propositions qui ont été formulées au cours de ces séances de réflexion permettront de faire évoluer l'image du service civique au début de l'année 2016.
